

Date de publication: 16 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 073-200055499-20250912-ARR2025\_427-AI



### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N°2025 - 427 : Portant délégation de signature à Madame Alix RIGAULT, Directrice Multi-accueil Les P'tits Bonnets.**

**Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-19 disposant que le Maire de la Plagne Tarentaise peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté sa signature aux responsables de services communaux ;

**Vu** l'élection des maire, maires délégués et adjoints de la commune de la Plagne Tarentaise lors de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 ;

**Vu** la délibération n° 2022-170 du 4 octobre 2022, portant délégations données au maire par le conseil municipal ;

**Vu** l'arrêté n° 2024-286 du 11 juillet 2024 portant délégation de signature au Directeur Général des Services ;

**Considérant** que Madame Alix RIGAULT est Directrice Multi-accueil « Les P'tits Bonnets » et que dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour certains contrats ;

### ARRETE

#### **Article 1 :**

M. le Maire donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Alix RIGAULT est Directrice Multi-accueil « Les P'tits Bonnets » de la commune, pour signer :

- les contrats d'accueil,
  - les Protocoles d'accueil individualisés (PAI),
- établis entre la structure Multi accueil « Les P'tits Bonnets » et les familles.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté s'applique dès sa notification et tant que l'agent est missionné dans le cadre de ses fonctions précitées, sauf abrogation ou modification par le Maire.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'une notification à l'intéressée.

#### **Article 4 :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250912-ARR2025\_427-AI



Date de publication:

Un recours contentieux peut également être introduit devant Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Plagne Tarentaise,  
Le 12 septembre.2025

Le maire,  
Jean-Luc BOCH



Notifié à l'agent le :